

## ACTE DE NOUVELLE CONCESSION

**Concession n° : 2/23/111**

**Le maire** de la commune de Corbas

Vu la demande présentée par Mme JUTAN Romaninae, domiciliée 4 rue des Chaux 69340 Francheville, et souhaitant obtenir une concession dans le cimetière de Corbas.

Il est accordé une concession trentenaire dans le cimetière de Corbas au nom de Mme JUTAN Romanina à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée.

Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle pour une durée de trente ans prenant effet le 12 mai 2025 et expirant le 12 mai 2055.

La concession est accordée moyennant la somme de deux cents Euros, qui a été versée au Trésor Public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Romaninae JUTAN  
r. Habau

Le 12 mai 2025  
Le maire

